

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal**Etude du préavis N° 01/2016**

Demande de crédit de CHF 242'000.-- TTC, pour l'étude de l'avant-projet pour la modernisation et la mise en conformité de la STEP

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :

MM.	Christophe Cartier, Ecublens Nicolas Loëffel, Echichens Christian Viande, Clarmont
Mme	Mélany Studer, Morges, Présidente-rapporteur
M.	Andreas Sutter, Tolochenaz, absent

s'est réunie le mardi 16 février 2016 à 18h00 à l'ERM sur convocation du bureau, pour l'examen du préavis précité.

MM. Pierre-Georges Gay, membre du Comité de direction, Tony Reverchon, Directeur, Julien Ming, Adjoint technique, Denis Hostettler, Remplaçant du Chef d'exploitation et Jean-Jacques Aubert, Municipal de Morges direction IEEP, nous ont reçus en tant que délégués du Comité de direction.

1. Présentation du préavis

Le Comité de direction nous a expliqué en détail le contenu du préavis qui découle de l'étude de faisabilité (préavis N° 01/2015), chacun a apporté différents compléments d'information. Il nous a été expliqué que deux variantes de faisabilités parmi toutes celles présentées ont été retenues par la Ville de Morges et le Canton.

2. Exposé des motifs

L'objectif, suite à l'étude de faisabilité, est d'étudier un avant-projet selon les deux variantes sélectionnées pour le traitement des micropolluants et des transformations importantes qui doivent être apportées à la station d'épuration. Ceci de manière à ce que cette dernière réponde notamment aux besoins démographiques futurs. Cet avant-projet est nécessaire et la modernisation de la STEP est obligatoire. L'étude de l'avant-projet sera réalisée par un bureau d'ingénieurs expérimenté, Triform SA qui s'est déjà occupé de la faisabilité, en raison de l'importance des installations. Pour l'intégration sur le site actuel, c'est le bureau d'architectes paysagistes Henchoz SA qui continuera l'étude puisqu'il a déjà été impliqué pour la faisabilité.

3. Coûts

Il est annoncé à la Commission que les coûts estimatifs d'avant-projet, honoraires d'ingénieurs et implantation paysagère sont basés sur les estimations de Triform SA et de Henchoz SA. Le coût de cette présente étude semble raisonnable au vu de l'importance des travaux qui vont être engendrés. D'autres préavis suivront au fur à mesure des étapes de l'avancement du projet.

4. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 01/2016 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de **CHF 242'000. -- TTC**, pour l'étude de l'avant-projet pour la modernisation et la mise en conformité de la STEP,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix, jusqu'à hauteur du crédit accordé.

Au nom de la Commission
La Présidente-rapporteur

Mélany Studer, Morges

Morges, le 21 février 2016